

## Communiqué de Presse

# L'exonération de cotisations retraite des médecins en cumul amplifierait la pénurie médicale et pénaliserait l'ensemble des médecins

---

Un amendement du gouvernement vient d'être adopté dans la nuit du 18 novembre par le Sénat visant à exonérer pour 2025, les médecins en cumul emploi retraite exerçant en zone sous dense de l'ensemble des cotisations retraite.

Toute mesure, même partielle ou limitée dans le temps, d'exonérations de cotisations retraite pour les médecins en cumul serait :

- **Inefficace** : au lieu d'augmenter le temps médecin, elle le diminuerait au contraire, du fait de l'effet d'aubaine pour les médecins en activité qui ont déjà le taux plein pour leur retraite (actuellement, plus de deux tiers des médecins partent en retraite après l'âge du taux plein vers 68 ans). Avec une telle mesure, les médecins n'auraient aucun intérêt à retarder leur retraite car ils pourraient gagner autant, voire plus, en travaillant moins. À l'inverse du résultat attendu, il en résulterait une baisse globale du temps médical.
- **Pénalisante pour l'ensemble des médecins** car cela ferait peser une charge supplémentaire insupportable pour la CARMF, ce qui aurait des conséquences pendant plusieurs années avec une absence de revalorisation des pensions de retraite de l'ensemble des médecins, voire une baisse de celles-ci.

Le réservoir de médecins libéraux à répartir sur le territoire pour maintenir ou améliorer l'accès au soin se trouve davantage dans les jeunes générations, qu'il convient de motiver à s'installer.

Dans ce cadre, il nous paraît indispensable, dans l'intérêt de tous, de rejeter toute exonération de cotisations retraite pour les médecins en cumul, car cela ne réglerait en aucun cas la situation sanitaire et coûterait donc inutilement très cher.

---

*La CARMF vous accompagne aux âges de votre vie*

---

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (125 146 cotisants, 120 364 prestataires au 1<sup>er</sup> janvier 2024). En 2023, elle a versé 3,47 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,21 milliards d'euros (dont 2,91 milliards d'euros de cotisation et 296,5 millions d'euros de résultat financier).

Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)